

# Délibération n°2025-080

## Conseil d'Administration

Formation plénière  
Séance du 14 novembre 2025

### Motion du Conseil d'Administration de l'Université d'Orléans du 14 novembre 2025 « Un projet de budget 2026 qui menace l'avenir de l'université »

La motion est jointe en annexe.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'adopter la motion « Un projet de budget 2026 qui menace l'avenir de l'université » telle que présentée en séance.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	8
Total :	27

### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 14 novembre 2025

Le Président de l'Université



Éric BLOND

**DELAI DE RECOURS :** En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

## Motion du Conseil d'Administration de l'Université d'Orléans du 14 novembre 2026 Un projet de budget 2026 qui menace l'avenir de l'université

Le gouvernement a présenté le projet de loi de finances pour 2026 comme une réponse aux impératifs de réduction du déficit public. Mais derrière les chiffres, la réalité est alarmante pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR).

Malgré une hausse affichée de 566 millions d'euros pour la mission « Recherche et enseignement supérieur », cette augmentation ne compense ni l'inflation (1,3 % prévue en 2026), ni les dépenses contraintes imposées par la loi de programmation pour la recherche (LPR) et les obligations sociales nouvelles. En euros constants, il s'agit d'une baisse réelle des moyens pour les universités et organismes de recherche.

### **Un budget en trompe-l'œil**

Les crédits supplémentaires sont largement absorbés par des mesures obligatoires :

- CAS Pensions (+200 M€) compensé seulement à hauteur de 87,5 M€. Pour l'Université d'Orléans le coût est de 2,4 M€ qui serait compensé à hauteur de 1,2 M€
- Protection sociale complémentaire obligatoire (100 M€) non budgétée estimée à 1 M€ en année pleine pour l'Université d'Orléans.
- Glissement vieillesse technicité (70 M€) non financé estimé à 650 k€ pour 2026 à l'Université d'Orléans.

Derrière ces non-compensations, il y aura une conséquence en matière d'emplois et de dégradation des conditions de travail des personnels et de dégradation des conditions d'accueil des étudiantes et des étudiants.

### **Des conséquences graves pour les personnels et les étudiants**

80 % des universités ont voté des budgets 2025 en déficit, pour un total de 1,2 milliard d'euros. Le PLF 2026 ne corrige pas cette trajectoire : il annonce des fermetures de formations et des suppressions de postes.

Pour les étudiants, la situation se dégrade : gel des APL, suppression des APL pour les étudiants extra-communautaires, suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité, et précarité accrue sur les campus où les banques alimentaires deviennent la norme.

Une politique qui tourne le dos à l'avenir

Le conseil d'administration de l'université d'Orléans dénonce un budget qui ne respecte pas les engagements de la LPR, compromet la qualité des formations et les missions de recherche et accentue la crise d'attractivité des métiers de l'ESR.

Alors que les effectifs étudiants augmentent, les moyens n'ont pas suivi. Ce choix politique est irresponsable : il hypothèque la capacité de notre pays à former, innover et répondre aux défis économiques et sociaux.

Le conseil d'administration de l'université d'Orléans demande aux parlementaires d'agir pour

- Un financement à la hauteur des besoins, incluant la compensation intégrale des charges nouvelles.
- Un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique, garantissant la pérennité des formations et des laboratoires.
- Le respect du principe d'égalité entre les fonctionnaires d'État, qui implique la compensation systématique des mesures salariales pour les opérateurs de l'Etat

Le Conseil d'Administration souligne que l'autonomie des universités ne saurait être un prétexte au désengagement de la responsabilité de l'État. L'État doit prendre la pleine mesure du rôle joué par l'université d'Orléans, par son implantation territoriale forte, et par l'ensemble des établissements publics de l'Enseignement supérieur dans le développement économique de notre pays et leur déléguer, enfin, les moyens d'accomplir leurs missions. Il en va de l'avenir de notre jeunesse, mais aussi de l'avenir d'une recherche publique française menacée de décrochage.

**Investir dans la connaissance, c'est investir dans l'avenir.**